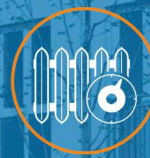


INDIVIDUALISATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE



UNE PRESTATION SUR MESURE



RAPPEL LEGISLATIF

La Loi sur la Transition Énergétique votée le 17 août 2015 fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français : un système énergétique plus sobre et plus durable.

Cette loi concerne les immeubles à chauffage collectif à usage principal d'habitation.

- Nécessité d'installer des appareils de mesure (répartiteur de frais de chauffage).
- Les appareils doivent être radiorelevés s'ils sont en logement.

LE SAVIEZ VOUS ?

Le bâtiment, le logement en particulier, est le secteur le plus énergivore avec 68 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit 43% de l'énergie consommée en France et 25% de l'émission des gaz à effet de serre.

1 UN COMPTAGE INTELLIGENT



C'est le modèle de distribution du chauffage dans l'immeuble qui détermine le type d'appareil à poser.

On distingue :

- **Le répartiteur de frais de chauffage (RFC)**
qui est installé sur chaque radiateur du logement. La relève des données se fait à distance, par radiorelève ou télérelève.
- **Le compteur d'énergie thermique (CET)**
qui est installé le plus souvent en gaine palière mais peut se trouver dans le logement. La relève se fait en radio ou en télérelève.

2 UN SERVICE COMPLET



PACK CONFORT

- Location, entretien, radiorelève
- Calcul de la répartition
- Décomptes collectifs de charges
- Portail Isi Copro® Gestionnaire
-référentiel de patrimoine
-gestion électronique de documents
-suivi des consommations



PACK MAITRISE

- Location, entretien, télérelève
- Calcul de la répartition
- Décomptes collectifs de charges
- EDI (Echange de Données Informatiques)
- Portail Isi Copro® Gestionnaire
-référentiel de patrimoine
-gestion électronique de documents
-suivi des consommations



EN OPTION :

- Justificatifs individuels édités et envoyés au syndic
- Mise en place d'un coefficient d'exposition pour aller plus loin dans l'équité de la répartition
- Pour toute installation de CET, OCEA Smart Building peut assurer les visites de Conformité des installations (VCI)
- Robinets thermostatiques
- Valorisation des CEE après étude du patrimoine



EN OPTION :

- Justificatifs individuels édités et envoyés au syndic
- Mise en place d'un coefficient d'exposition pour aller plus loin dans l'équité de la répartition
- Pour toute installation de CET, OCEA Smart Building peut assurer les visites de Conformité des installations (VCI)
- Robinets thermostatiques
- Valorisation des CEE après étude du patrimoine
- ISI Copro® résident

